	AC 1	Protection au titre des abords de monuments historiques Eglise Saint-Etienne inscrite (arrêté du 11 octobre 1930) : - périmètre délimité des abords
	AC 2	Site classé du Canal du Midi Site classé des paysages du Canal du Midi (décret du 25 septembre 2017)
	AS1	Servitude instaurant des périmètres de protection des eaux potables
	I 4	Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
	PT 2	Servitude relative aux transmissions radioélectriques
	PT 3	Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
	T 1	Servitude relative à la SNCF
138	T 5	Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Béziers-Vias (Arrêté du 4 mars 2016)
	T 8	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles

I3 - Servitudes à proximité du poste de distribution publique de gaz de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers instaurées par arrêté Préfectoral n° DREAL LRMP-DRI-2016-004

Canalisation

Périmètres à l'intérieurs desquels les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation s'appliquent :

SUP1
- Zone de premiers effets létaux pour la canalisation enterrée DN200 de 60 m
- Zone de premiers effets létaux pour la canalisation enterrée DN150 de 50m
- Zone de premiers effets létaux pour l'emprise de regroupement d'installations annexes simples de 20m

SUP2
- Zone de premiers effets létaux pour la canalisation enterrée DN200 de 5m, pour la canalisation enterrée DN150 de 5m et pour l'emprise de regroupement d'installations annexes simples de 6m

PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
du bassin versant de l'Orb approuvé le 08 novembre 2007

- Zone rouge naturelle "R"
- Zone rouge urbanisée "RU1"
- Zone rouge urbanisée (habitat ancien) "RUa"
- Zone rouge urbanisée "RU"
- Zone bleue urbanisée (habitat ancien)"BUa"
- Zone bleue urbanisée "BU"
- Zone bleue urbanisée pluvial "BUp"
- Zone bleue pluvial "Bp"

PM3 - Plan de Prévention des Risques technologiques
"site des Entrepôts Consorts Minguez (ECM)" approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2013

- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation sous conditions B
- Zone grisée - Limite foncière de l'entreprise source

PM3 - Plan de Prévention des Risques technologiques
"sites GAZECHIM et SBM FORMULATION" approuvé par arrêté préfectoral du 3 août 2015

- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone d'interdiction stricte R1
- Zone d'interdiction stricte R2
- Zone d'interdiction r1
- Zone d'interdiction r2
- Zone d'interdiction r3
- Zone d'autorisation sous conditions B1
- Zone d'autorisation sous conditions B2
- Zone d'autorisation sous conditions b
- Zone grisée - entreprise à l'origine du risque
- Zone uniquement concernée par des recommandations
- Parcelle SBM située à l'extérieur du périmètre d'exposition aux risques

Les zonages réglementaires des plans de prévention des risques (PPRNI et PPRT) sont reportés à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux originaux.

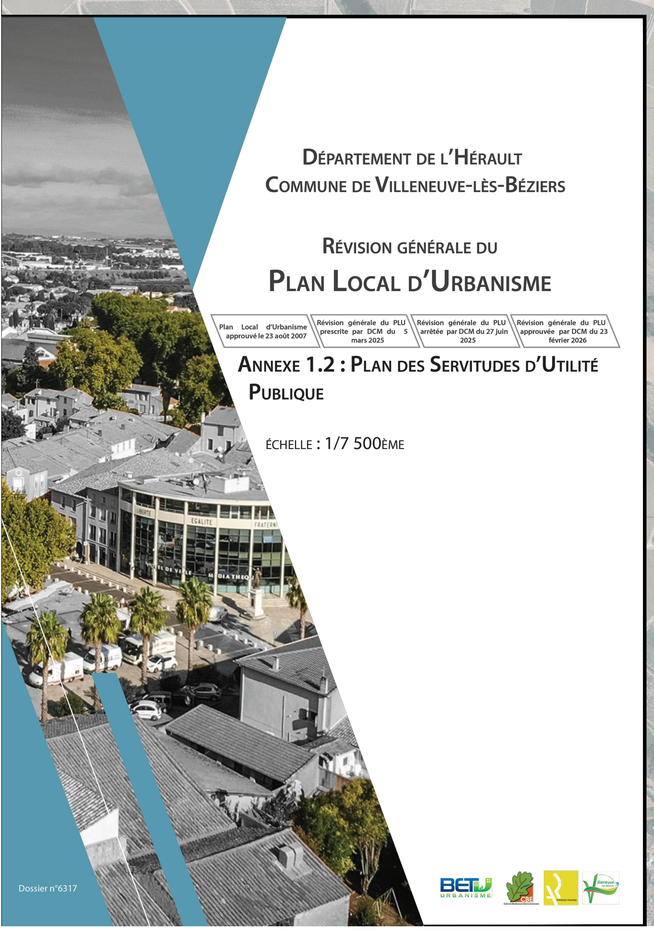

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS

RÉVISION GÉNÉRALE DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 août 2007	Révision générale du PLU prescrite par DCM du 5 mars 2025	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du 27 Juin 2025	Révision générale du PLU approuvée par DCM du 23 février 2026

ANNEXE 1.2 : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ÉCHELLE : 1/7 500ÈME

Dossier n°6317